

Le proposant a indiqué à tous ceux qui pouvaient l'entendre qu'il était favorable à la formule 90-10. Cela me rappelle des rapports que j'ai eus entre 1952 et 1957, avec un gouvernement antérieur, qui a conduit ce pays avec une certaine mesure de distinction, et qui avait à sa tête le très honorable M. Saint-Laurent. A cette époque, c'était l'honorable Robert Winters qui était ministre des Travaux publics. Je me souviens qu'il nous avait invités à venir du Nouveau-Brunswick pour discuter de la construction de la route Transcanadienne au Nouveau-Brunswick. A notre arrivée, nous eûmes un entretien avec l'honorable M. Winters qui n'était ni mesquin dans son comportement ni partisan dans son attitude. Ce fut, à mon avis, un grand ministre et je rends hommage à sa mémoire ce soir.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Flemming:** Il m'avait dit à ce moment-là que l'achèvement de certains tronçons de la grand-route serait très coûteux et qu'il savait que notre province devait puiser abondamment dans sa trésorerie pour l'entretien des routes actuelles. Il était d'avis que le gouvernement fédéral devait nous encourager fortement à poursuivre ces travaux aussitôt que possible. A cette fin, le gouvernement était prêt à adopter une formule de 90-10 de partage des frais, le gouvernement fédéral assumant 90 p. 100 des frais et le gouvernement provincial 10 p. 100.

Il me semble assez étrange, et peut-être n'est-ce qu'une pure coïncidence, qu'un autre distingué habitant de la Nouvelle-Écosse présente aujourd'hui une motion qui propose précisément l'adoption de la même formule par le gouvernement fédéral à l'égard des provinces de l'Atlantique, notamment la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Alors j'ai pris la parole uniquement pour vous faire savoir, monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux députés que j'appuie entièrement la motion. J'espère qu'elle ralliera l'unanimité.

Quant à la route de Fundy, l'éloquence de mon ami, le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell), m'a impressionné, car la route de Fundy est près de son comté et près de son cœur. Ses propos m'ont impressionné. Si j'ai pris la parole, c'était pour exprimer mon entier appui et remonter en arrière afin de signaler l'intéressante coïncidence du fait que M. Winters avait proposé la même formule que celle proposée cet après-midi par le député de Halifax-East Hants.

[Français]

**M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface):** Monsieur l'Orateur, je désire d'abord féliciter l'honorable député d'Halifax-East Hants (M. McCleave)...

[Traduction]

Je suis de tout cœur avec lui. Je crois qu'un pont dans la région qu'il a mentionnée, nommément la baie de Fundy, et aussi la rivière Shubenacadie, est une nécessité. C'est une belle région et j'aimerais avoir le temps d'en dire quelques mots. Toutefois, j'aimerais vous signaler que j'ai un problème semblable dans ma région. D'un côté de la rivière Rouge se trouve Saint-Adolphe, un charmant petit village d'environ 500 habitants, et de l'autre côté...

[Français]

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LOI SUR L'EXAMEN DES PRISES DE CONTRÔLE PAR DES ÉTRANGERS

MESURE VISANT À CONTRÔLER L'EMPRISE ÉTRANGÈRE SUR LES COMPAGNIES CANADIENNES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable Jean-Luc Pepin: Que le bill C-201, loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes, soit maintenant lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité de la finance, du commerce et des questions économiques.

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je désire faire quelques observations sur le bill C-201, intitulé «Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes».

Face à l'inquiétude grandissante d'un certain nombre de Canadiens quant aux investissements étrangers au Canada, le rapport Gray a fait certaines recommandations dont le gouvernement s'est inspiré pour présenter un projet de loi qui, à mon sens, ne va pas suffisamment loin. On doit reconnaître, au moins, que le gouvernement se rend compte du danger d'une situation désavantageuse pour les Canadiens et qu'il a décidé de faire adopter certaines mesures pour tenter d'enrayer le mal qui grandissait d'année en année.

On se souviendra qu'au début de mai l'honorable ministre du Revenu national (M. Gray) a fait à ce sujet une déclaration dans laquelle il rappelait certaines mesures qui avaient été prises antérieurement par les gouvernements, et annonçait la présentation d'une mesure additionnelle dans les termes suivants, et je cite:

Nous allons maintenant demander au Parlement d'ajouter une nouvelle mesure importante à cette politique. Les compagnies étrangères qui tentent d'effectuer le rachat ou de prendre le contrôle d'entreprises canadiennes existantes dépassant une certaine taille devront démontrer que cette acquisition apporte des avantages appréciables pour le Canada.

Voilà un énoncé de principes très louable, et je suis convaincu que si le gouvernement et le ministre responsable de l'application de la loi prennent les dispositions nécessaires pour examiner d'une façon sérieuse les propositions de prises de contrôle, ils auront l'occasion d'agir avant que l'acquisition soit faite.

Le ministre déclarait également, et je cite:

Le gouvernement présente un projet de loi destiné à instituer un mécanisme d'examen sous l'autorité du ministre de l'Industrie et du Commerce. D'une façon générale, l'objectif visé consiste à examiner les propositions de prises de contrôle d'entreprises canadiennes, à approuver celles qui, tout compte fait, apporteront des avantages appréciables pour le Canada, à négocier avec l'acquéreur éventuel dans les cas où l'on peut raisonnablement prévoir qu'il apportera une plus grande contribution au développement du Canada, et à refuser d'autoriser les prises de contrôle qui n'apporteraient aucun avantage appréciable pour le Canada.